



Suite discrimination d'un médecin pour séropositivité

Par **noisette7**, le **05/12/2009** à **18:39**

Bonjour,

suite de mon message précédent : ma question est
a-t on interet à se présenter à cette convocation pour recherche de conciliation, si nous ne
pouvons nous présenter, notre plainte sera automatiquement transmise à la juridiction
disciplinaire .

Quels sont nos droits : à quoi peut-on prétendre ? préjudice moral, nous avons dû prendre
notre mère chez nous 2 mois ... nous aimerions avoir l'assurance que lors de notre prochaine
demande dans cet établissement elle soit prioritaire,

MERCI pour votre aide !!!